## Commune de BRETTEVILLE SUR ODON Arrondissement de Caen Canton de Caen 1 Département du Calvados

# PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AVRIL 2013

Présents: Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,

Mmes: ANDRES, BESNARD, BOTHUA. DE SMET, DURAND, HAMEL-BRUN,

HOCHET, LAVENAC, PINEL.

Mrs : BALU, BRIARD, COLOMBE, DAUNOU, DURVILLE, LE BLASTIER,

LEMARIÉ, SAINT-MARTIN.

#### Absents excusés:

**ASSELINE** (pouvoir à D. BOTHUA) Mme Mme **VAUCLAIR** (pouvoir à P. ESTRADE) Mme **VIDEAU** (pouvoir à E.DURAND) **CARTERON** (pouvoir à D. LE BLASTIER)) Mr (pouvoir à J.LEMARIÉ) Mr LILLE Mr **OZENNE** (pouvoir à JP.DAUNOU) **RICHET** (pouvoir à V.ANDRES) Mr

Mme COSSERON Mr CUIROT

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Pierre ESTRADE qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Véronique ANDRES est désignée secrétaire de séance.

#### I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2013

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité.

#### II - AFFAIRES FINANCIÈRES - ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES NON RECOUVRÉS

La trésorerie de Caen Banlieue Ouest a transmis à la Commune une demande d'admission en non valeur correspondant à deux titres de recettes impayés concernant des créances de 2010 et 2011. Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur ces 2 titres, pour un montant total de 456.60 €.

### Adopté à l'unanimité

#### III - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CONSTITUTION DU JURY CRIMINEL 2014

Conformément à la circulaire préfectorale du 20 mars dernier, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 9 électeurs qui seront proposés en vue de la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury criminel de 2014.

#### III - PERSONNEL COMMUNAL: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Pierre ESTRADE propose au Conseil de reconduire pour un an le poste d'animateur des rues créé en 2009, à partir du 1<sup>er</sup> avril, dans la continuité de l'année dernière, c'est-à-dire à raison de 4 h par semaine.
- ➤ Valérie PINEL trouve que ce contrat de 4 h, si l'on retire les 2 h d'animation à la halle de sports, est bien minimaliste et pense que ce projet a perdu de son ambition par rapport au début en 2009. Initialement, cet animateur devait intervenir près de jeunes en difficultés, en situation de précarité. Il y a peu de retours sur son travail. Les 2 h de « foot » à la halle ne suffisent pas et ne sont pas de l'éducation préventive. Les Elus de l'opposition avaient fait, en commission, quelques propositions (préventions, informations). Les actions sont peu dynamiques et peu de jeunes se rendent au presbytère.

C'est pour ces raisons que l'opposition s'abstiendra pour la reconduction de ce contrat considérant que le projet est de plus en plus minimaliste par rapport au projet initial.

- Pierre ESTRADE s'étonne que l'on parle d'action de plus en plus minimaliste alors que l'on reconduit l'existant.
- Martine LAVENAC précise qu'elle voit régulièrement l'animateur et ils font ensemble des bilans. Tous les lundis, 15 à 18 jeunes sont présents à la halle et ne font pas que du sport, contrairement à ce qui vient d'être dit. Une partie vient se détendre mais aussi rencontrer et échanger avec l'animateur. Ces jeunes ne souhaitent pas le rencontrer au Presbytère (où une salle est à leur disposition) car trop formel et trop confiné. La halle est un lieu et un moment d'échange, chez ces jeunes, une majorité a avancé grâce à cette écoute. L'animateur les aide et les conseille également par contacts téléphoniques (SMS...). Dans le groupe de jeunes présents depuis 2009, une très grande partie a trouvé sa voie. L'animateur va reprendre sa « tournée » dans la commune, le vendredi soir, comme il le fait chaque année aux beaux jours. En accord avec l'AGACSBO et les animateurs du local jeunes, l'animateur va venir pour faire de la prévention près de ces jeunes. Au local, 2 ou 3 « jeunes adultes » ont du mal à le quitter, c'est pourquoi ce contact avec l'animateur peut être bénéfique ; de plus on constate de moins en moins de jeunes « dans la rue », mieux encadrés et/ou occupés. Cela confirme que 4 h sont suffisantes.
- Valérie PINEL ne remet pas en cause le professionnalisme de l'animateur et se réjouit de la mise en place de cette passerelle mais maintient que les 4 h sont trop justes.
- > Jean LEMARIE estime qu'il est regrettable de traiter ce sujet sans un bilan. Auparavant, quand on a découvert ces jeunes sans repères, il y avait eu une sensibilisation mais maintenant comme les choses semblent aller mieux, on ralentit. Il n'empêche qu'il y a encore des jeunes en difficultés et si on laisse passer le temps sans action, on risque de retrouver ces problèmes. Des actions pourraient être faites (prévention, emploi...) et souhaite quelque chose de plus consistant.
- Martine LAVENAC précise que la Mission locale, présente en Mairie une fois par mois, est là pour aider les jeunes en matière d'emploi ou de formation. Le rôle de l'animateur est de repérer les jeunes et de les diriger vers la mission locale ou pôle emploi. A l'initiative du projet, il y avait un groupe de jeunes qui n'avaient pas le soutien familial pour mener des actions et ne souhaitaient pas venir à la mission locale. L'animateur a eu, alors, un réel rôle. Actuellement les jeunes, plus entourés, n'hésitent pas à s'y présenter.
- > Sophie HOCHET rappelle que la dénomination du poste : « animateur des rues » est assez explicite et veut bien dire « être sur le terrain », ce qu'il fait. Et comme évoqué en commission, le groupe de jeunes vient car ils se sentent rassurés à la halle ; la passerelle proposée avec le local jeunes est une bonne solution et doit pouvoir faire le lien avec les organismes compétents mais juste le lien.
- > Olivier SAINT-MARTIN a discuté avec l'animateur qui signale que de moins en moins de jeunes sont en difficultés comme il a pu y en avoir il y a quelques temps.

Il est demandé au Conseil Municipal de renouveler le poste d'adjoint d'animation 1ère classe pour une durée de 12 mois à raison de 4 h hebdomadaires.

Adopté par 19 voix pour et 6 abstentions (opposition)

#### IV - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- ▶ Pierre ESTRADE rend compte du Conseil Communautaire de Caen la Mer du 29 mars dernier, avec le vote du budget primitif 2013 : ralentissement ou report d'investissements, pas d'augmentation d'impôts ménage et légère baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les 3 représentants de Bretteville ont voté pour ce budget mais se sont associés à la demande d'autres représentants pour obtenir le résultat de l'étude financière de Caen la mer, demandée et lancée à l'été 2012.
- ➤ Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'environnement et de l'urbanisme, informe de la réorganisation de la nouvelle collecte des ordures ménagères depuis le 2 avril dernier :

Un communiqué de presse a été rédigé en fin de semaine dernière, par le Président Philippe DURON, pour informer la population des perturbations rencontrées (oubli de rue, non distribution de calendrier...). Le nouveau prestataire n'a pas été à la hauteur, une cellule de crise a été mise en place et il a été mis en demeure de respecter son contrat. Le Directeur Régional a été convoqué afin d'apporter des solutions le plus rapidement possible. L'agglomération a également rencontré des difficultés avec son numéro vert et a ajouté du personnel pour répondre.

<u>Conseil à donner à la population</u>: sortir les déchets la veille au soir et surtout vérifier les dates de distributions sur le calendrier fourni par l'agglomération.

- > Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des travaux, informe des travaux en cours :
  - Le chantier de la halle de sports va commencer le 13 mai, la halle est ouverte aux activités sportives jusqu'au 5 mai, quelques activités sportives pourront reprendre le 6 octobre avec un accès indépendant proposé pour le tennis et l'athlétisme. La fin définitive des travaux est prévue en décembre 2013.
  - Projet du groupe scolaire : les 3 architectes retenus ont présenté leur projet, ce lundi 29 avril. Le groupe de travail se réunit le 7 mai et le choix de l'architecte sera défini fin mai.
  - Travaux du pont chemin de Moulin d'Ardennes : réunion mardi 30 avril avec l'entreprise pour établir le planning d'intervention qui débutera courant mai.
  - Les feux tricolores PMR (personnes à mobilités réduites) fonctionnent pour les personnes non voyantes munies d'un bip.
- ➢ Olivier SAINT-MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, Président de l'AGACSBO, dresse un 1<sup>er</sup> bilan du centre de loisirs avec 24 grands et 17 petits pour la 1ère semaine ; la 2<sup>ème</sup> semaine risque d'être plus calme compte tenu du 1<sup>er</sup> mai. Le stage multisports est complet. Un bilan des vacances sera effectué lors du prochain conseil. Un des jeunes du local vient d'obtenir son Bafa.

La séance est levée à 21 h 40